

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 367

présenté par
M. Bapt
-----**ARTICLE 68**

À la seconde phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« les allocations et la prime susmentionnée »

les mots :

« ces allocations et cette prime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.